

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT  
GERMAIN DE SALLES – SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 03 Septembre à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'exposition, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.

**PRESENTS :** Robert PINFORT, Marius COZMA, Frédéric GOUYARD, Patricia IGIER, Thierry MARTIN-DOUYAT, Yannick MORVAN, Guillaume RAY, Daniel REGNIER, Lionel RIBOT, Jean-François TUR Y  
M. Quentin DUROCH a donné pouvoir à M. Frédéric GOUYARD  
M. Jean-François TUR Y est élu secrétaire de séance.

**PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 28 Mai 2021, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

**POINT N° 1 : LOTISSEMENT LES RABANELLES : VENTE DE 4 LOTS**

➤Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que Madame Emilie CAFFIERE domiciliée à VICHY, 25 allée des réservoirs a manifesté son intention d'acquérir un terrain de 834 m<sup>2</sup>, constituant le **lot n° 1** du lotissement des Rabanelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de vendre à Mme CAFFIERE un terrain de 834 m<sup>2</sup>, constituant le lot n° 1 du lotissement des Rabanelles au prix de 20 euros le m<sup>2</sup> TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les documents y afférents,
- PRECISE que la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe du lotissement

➤Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que Madame Nathalie MEVEL domiciliée à VENDAT, 1 rte de Saint-Pont a manifesté son intention d'acquérir un terrain de 710 m<sup>2</sup>, constituant le **lot n° 3** du lotissement des Rabanelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de vendre à Mme MEVEL un terrain de 710 m<sup>2</sup>, constituant le lot n° 3 du lotissement des Rabanelles au prix de 20 euros le m<sup>2</sup> TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les documents y afférents,
- PRECISE que la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe du lotissement

➤Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Johnny DESESQUELLES, domiciliés à GANNAT, 17 impasse Jean Moulin, ont manifesté leur intention d'acquérir un terrain de 1 060 m<sup>2</sup>, constituant le **lot n° 6** du lotissement des Rabanelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de vendre à M. et Mme Johnny DESESQUELLES un terrain de 1 060 m<sup>2</sup>, constituant le lot n°6 du lotissement des Rabanelles au prix de 20 euros le m<sup>2</sup> TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les documents y afférents,
- PRECISE que la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe du lotissement

➤Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Fatih ULUSOY domiciliés au VERNET, 86 rue de la jonchère, ont manifesté leur intention d'acquérir un terrain de 1 043 m<sup>2</sup>, constituant le **lot n° 7** du lotissement des Rabanelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de vendre à M. et Mme Fatih ULUSOY un terrain de 1 043 m<sup>2</sup>, constituant le lot n°7 du lotissement des Rabanelles au prix de 20 euros le m<sup>2</sup> TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les documents y afférents,
- PRECISE que la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe du lotissement

Toutes ces décisions sont prises à l'unanimité.

## **POINT N° 2 : AMENAGEMENT DU BOURG DE SALLES**

Réception de l'étude de faisabilité pour l'aménagement du bourg de Salles par l'ATDA. Le conseil municipal a pris connaissance de l'étude.

Le conseil est dans l'attente de la convention avec l'ATDA.

**PAS DE DELIBERATION POUR CE POINT**

## **POINT N° 3 : CREATION D'UN MARCHÉ COMMUNAL HEBDOMADAIRE**

La commune de Saint-Germain de Salles souhaite organiser un marché hebdomadaire sur la place du Souvenir (*place du monument aux morts*).

Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire se tiendra avec une fréquence hebdomadaire le mercredi de 17 h 00 à 20 h 00.

Conformément à l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

Conformément à l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché. Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'Hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la création d'un marché communal hebdomadaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

## **POINT N° 4 : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a demandé à 3 assureurs une proposition d'assurance pour la reprise de l'ensemble de ses polices actuellement contractées auprès de la société d'assurances GROUPAMA dans le souci d'améliorer la gestion communale et réduire les charges de fonctionnement de la commune.

- La SMACL, assurance associée à la banque Crédit Agricole,
- AXA
- La MAIF

Quelques élus se sont réunis le 20 août dernier pour étudier les 3 propositions.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de dénoncer le contrat actuel auprès de l'assureur GROUPAMA au 31 décembre 2021
- DÉCIDE de souscrire au contrat d'assurance proposé par SMACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au contrat

## **POINT N° 5 : DEMANDES DE SUBVENTION**

Après délibéré, à l'unanimité, il est décidé de verser une subvention de **275 €** à l'association Les Tritons Ripailleurs et une subvention de **275 €** à l'association Gannat Sport Events pour l'organisation de la course cycliste « La ronde du Bassin Sioule Limagne » qui aura lieu le 19 septembre et qui passera par la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- La Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a délibéré sur l'arrêt du projet du SCOT le 20 juillet : le dossier est à étudier par les membres du conseil afin de donner un avis lors du prochain conseil municipal
- Permanence de France Services le 2 septembre prochain de 14 h à 17 h
- Passage de la course « La ronde du bassin Sioule Limagne » le 19 septembre prochain. Il faut des signaleurs : des conseillers municipaux se sont proposées pour encadrer la course lors de son passage dans notre commune.
- La locataire du 32 rte de Salles dont le départ était prévu au 31 août a demandé un report jusqu'au 15 septembre, les travaux de son nouveau logement n'étant pas terminés.

- Madame Patricia IGIER a transmis un courrier pour demander l'autorisation de la pose d'un miroir pour sécuriser la sortie de son domicile. La mise en place sera faite par les employés de notre commune afin d'assurer le respect des règles du code de la route.
- Travaux appartement n°32 route de Salles : des travaux ont été réalisés sur un mur de la salle de bain de l'appartement qui présentait de l'humidité.
- Proposition achat parcelle Maurin : une proposition va être faite pour l'achat du terrain appartenant à Monsieur MAURIN qui se situe derrière la Mairie pour un montant de 1 200 €.
- Bilan rentrée scolaire : La rentrée scolaire 2021/2022 semble s'être bien passée.
- CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) pour octroi de subvention de l'Etat : un premier bilan a été fait suite à plusieurs retours des membres du conseil afin de faire remonter nos besoins et nos projets au niveau de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au travers d'un questionnaire. Il s'agit de faire un arrêt sur image sur les forces et les faiblesses de notre commune, puis les pistes d'amélioration sur 5 et 10 ans. Cela a pour but notamment de demander des subventions à l'Etat dans le cadre de Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- Repas ou cadeaux pour les aînés : les membres du conseil se sont interrogés sur le choix de faire un cadeau pour nos aînés dans le même esprit que les chèques cadeaux de 2020 ou bien refaire un moment de convivialité qui pourrait se dérouler autour d'un goûter par exemple. Cela reste à déterminer en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un mot anonyme reçu en mairie dénonçant un état honteux du cimetière. Le conseil municipal déplore cette méthode d'agissement et son contenu complètement erroné. Une réponse à son auteur sera affichée aux portes du cimetière. Le conseil municipal souhaite rappeler aux habitants que l'entretien des voies et espaces publics est devenu très compliqué depuis l'interdiction de l'utilisation de désherbants efficaces. Les agents techniques doivent effectuer le désherbage manuellement, ce qui prend beaucoup plus de temps. Il est donc demandé aux habitants (propriétaires ou locataires) d'apporter, selon leur moyen, une aide en nettoyant leur trottoir.

**Fin de séance : 22H30**